



SCoT



Syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis

Beauvais, le 1^{er} décembre 2025

Objet : réunion du comité syndical du syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion du comité syndical du syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis qui se tiendra le :

Lundi 8 décembre 2025

à 16 h 00

Salle du conseil communautaire

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 12 DEC. 2025



Je vous remercie par avance de votre présence, je vous prie de croire à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,

Philippe HESSE



SCoT



Syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis

COMITÉ SYNDICAL
LUNDI 8 DECEMBRE 2025
16 H 00

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 30 juin 2025.
2. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 29 septembre 2025.
3. Présentation des orientations budgétaires 2026.
4. Revue de projet :
 - retours sur la visite de terrain AMI Life Biodiv',
 - retours sur la rencontre régionale des SCoT des Hauts-de-France,
 - retours sur la conférence intercommunale des élus des EPCI ,
 - retours sur la concertation – réunion publique,
 - note d'enjeux de l'Etat,
 - calendrier.
5. Questions diverses.

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 12 DEC. 2025





SCoT

Syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis



EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à seize heures, le comité syndical du syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis sous la présidence de monsieur Philippe HESSE.

Etaient présents :

- Dominique DEVILLERS,
- Dominique CORDIER,
- Aymeric BOURLEAU suppléant de Gérard HEDIN,
- Philippe HESSE,
- Yves COFFINEAU suppléant de Lionel OLLIVIER,
- Fabienne CUVELLIER,
- Jean-Pierre ESTIENNE,
- Jean-Michel DUDA,
- Alain LEVASSEUR.

Pouvoir :

- Caroline CAYEUX donne pouvoir à Dominique DEVILLERS

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

Monsieur Jean-Pierre ESTIENNE a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

PRÉSENTATION DES ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

A – Les dépenses de fonctionnement 2025

Le SCoT a réalisé des dépenses sur l'exercice 2025.

Le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	BP 2025	Réalisé prévisionnel au 31/12/2025	% réalisé
011 - Charges à caractère général	21 000	7 646,58	37 %
012 - Charges de personnel, frais assimilés	30 000	20 722	69 %
042 – Opération d'ordre transfert entre sections	550	505,76	92 %

Les dépenses réalisées au chapitre 011 sont liées principalement à la cotisation pour la Fédération nationale des SCoT, aux transcriptions des réunions SCoT et les frais de fonctionnement concernant la mise à disposition des services du PETR.

Les dépenses réalisées au chapitre 012 sont liées à la mise à disposition des services du PETR auprès du SCoT.

La dépense réalisée au chapitre 042 est liée à la dotation d'amortissement relative à la mise en place de l'amortissement du matériel informatique acheté en 2022. La durée d'amortissement est de 3 ans.

B – Les recettes de fonctionnement 2025

Le SCoT a émis 4 titres concernant les contributions 2025 auprès de la Communauté de commune du Clermontois, la Communauté d'agglomération du Beauvaisis, la Communauté de communes de Picardie Verte et de la Communauté de communes du Pays de Bray

Le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	BP 2025	Réalisé 2025
74 - Dotations et participations	133 989,80	133 989,80

Le montant des contributions effectuées auprès des différents EPCI sont les suivantes :

- Communauté de communes du Clermontois : 26 051,20 €
 - Communauté d'agglomération du Beauvaisis : 72 233,70 €
 - Communauté de communes de Picardie Verte : 22 893,50 €
 - Communauté de communes du Pays de Bray : 12 811,40 €
-

C – Les dépenses et recettes d'investissement 2025

Le SCOT a réalisé plusieurs dépenses d'investissement sur l'exercice 2025. Les dépenses concernent l'élaboration du SCoT qui est géré en autorisation de programme et crédits de paiements (APCP).

Le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

APCP	BP 2025	Réalisé au 18/11/2025
Elaboration du SCoT	617 600,55	72 139,65

Deux recettes d'investissement ont été réalisées sur l'exercice 2025. Concernant la première recette, il s'agit de l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) pour un montant de 20 866,89€.

Concernant la deuxième recette, il s'agit d'une opération d'ordre concernant l'amortissement du matériel informatique (505,76 €).

Le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	BP 2025	Réalisé 2025
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	20 866,89	20 866,89
040 – Opération d'ordre transfert entre sections	550	505,76

D – Résultats provisoires 2025

Budget SCOT		
	Fonctionnement	Investissement
Antérieurs reportés (CG 2024)	+ 566 977,64	- 20 866,89
Reprise du résultat exceptionnelle (1)	+ 0,00	+ 0,00
Part affectée à l'investissement (1068)	- 20 866,89	/
Résultats 2025	+ 105 115,46	- 50 767,00
<i>Sous-total</i>	<i>+ 651 226,21</i>	<i>- 71 633,89</i>
Solde des RAR	+ 0,00	+ 0,00
Total	+ 651 226,21	- 71 633,89

Le résultat du SCOT concernant la section de fonctionnement pour l'exercice 2025 s'élève à 651 226,21 € qui résulte de l'antérieur reporté de 2024 d'un montant de 566 977,64 €, additionné des résultats 2025 d'un montant de 105 115,46 €, et déduction faite de la part affectée à l'investissement d'un montant de 20 866,89 €.

Il s'agit d'un résultat provisoire qui sera confirmé après l'obtention du compte de gestion de la Trésorerie.

Sera reporté à l'exercice 2026, un montant de 579 592,32 € en recette de fonctionnement au chapitre 002 déduction faite du financement du déficit d'investissement (71 633,89 €).

Le résultat du SCoT Grand Beauvaisis concernant la section d'investissement pour l'exercice 2025 se traduit par un déficit s'élevant à 71 633,89 € résultant de l'antérieur reporté de 2024 d'un montant de 20 866,89 €, et du déficit de résultat 2025 d'un montant de 50 767,00 €.

Sera reporté à l'exercice 2026, un montant de 71 633,89 € en dépense d'investissement au chapitre 001 ainsi qu'en recette d'investissement à l'article 1068.

IV - Montant prévisionnel pour 2026 des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement

A - Des recettes de fonctionnement 2026 constituées principalement des contributions financières des EPCI adhérents

❖ Dotations et participations 2026 -chapitre 74-

La contribution financière des EPCI adhérents est établie sur une base totale de 191 414 habitants répartie entre 103 191 habitants pour la communauté d'agglomération du Beauvaisis, 37 216 habitants pour la communauté de communes du Clermontois, 18 302 habitants pour la communauté de communes du Pays de Bray et 32 705 habitants pour la communauté de communes de la Picardie Verte. La population sera ajustée en fonction de la dernière mise à jour des données de l'INSEE.

Cette contribution comprend :

- 0.70 € par an et par habitant pour le financement du SCoT

Il en ressort au titre de l'année 2026 :

Intitulé des participations	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	Communauté de communes du Clermontois	Communauté de communes du Pays de Bray	Communauté de communes de la Picardie Verte
Financement SCoT	72 233,70 €	26 051,20 €	12 811,40 €	22 893,50 €

➤ Proposition 2026 = 133 989,80 €

❖ Résultat de fonctionnement reporté -chapitre 002-

Compte tenu des éléments présentés précédemment il sera inscrit au chapitre 002 la somme de 579 592,32 €.

Les recettes de fonctionnement totales prévues au budget 2026 pourraient s'élever à 713 582,12 €.

4 B - Dépenses de fonctionnement 2026

❖ Charges à caractère général -chapitre 011-

Au titre des frais de gestion, une somme de 21 000 € pourrait être inscrite pour les différentes charges à caractère général.

❖ Charges de personnel -chapitre 012-

Au titre des frais de personnels, une somme de 70 000 € pourrait être inscrite (20 000 € pour les frais de mise à disposition du PETR pour 2026 et 50 000 € pour la CAB et CCC pour les années 2025 et 2026).

❖ Autres charges de gestion courante -*chapitre 065*-

Il convient de prévoir 1 500 € au chapitre 65 afin de couvrir éventuellement les charges de gestion courante.

Les dépenses totales hors financement de la section d'investissement s'élèvent à 92 500 €.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il serait nécessaire d'effectuer un virement à la section d'investissement d'un montant de 621 082,12 € (713 582,12 € – 92 500 €).

C - Les dépenses d'investissement 2026 |

Les dépenses d'investissement concernent le financement de l'élaboration du SCoT, opération qui est gérée en autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP).

Il convient de mettre à jour cette APCP :

		AP (TIC)	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Initial	2025	800 000,00	0,00	0,00	0,00	22 209,77	617 600,55	93 230,21	43 317,00	18 642,47
Realisé							72 139,65			
Ajustement proposé au BP 2026							-545 460,90	512 851,91	32 608,99	0,00
Crédit ouvert au BP 2026	2026	800 000,00	0,00	0,00	0,00	22 209,77	72 139,65	611 082,12	75 925,99	18 642,47

En 2025, des dépenses relatives à cette opération ont été réalisées à hauteur de 72 139,65 €.

En 2026, il convient d'inscrire une dépense de 611 082,12 € afin de financer l'opération.

L'enveloppe totale de cette opération reste inchangée, soit 800 000 €.

Il convient d'inscrire 10 000 € au chapitre 21 pour l'achat d'immobilisations incorporelles.

Il convient d'inscrire 23 000 € au chapitre 041 pour les opérations patrimoniales en dépenses et en recettes (Modification sur compte comptable n'ayant aucune incidence sur le budget : passage du compte 202 au compte 2328).

Compte tenu des éléments présentés précédemment il sera inscrit au chapitre 001 la somme de 71 633,89 €.

D - Les recettes d'investissement 2026

A ce jour, il n'est pas prévu de recettes issues de subventions.

Il convient d'inscrire 23 000 € au chapitre 041 pour les opérations patrimoniales en dépenses et en recettes (Modification sur compte comptable n'ayant aucune incidence sur le budget : passage du compte 202 au compte 2328).

Les recettes proviendraient du virement de la section de fonctionnement (contributions budgétaires des EPCI adhérents) pour la somme de 621 082,12 €.

Compte tenu des éléments présentés précédemment il sera inscrit à l'article 1068 la somme de 71 633,89 € pour couvrir le déficit d'investissement 2025.

V - L'emprunt

Il n'est pas prévu de souscrire d'emprunt pour 2026.

Les membres du comité syndical ont pris acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026 et du débat qui s'est tenu conformément aux dispositions légales.

Il est notamment indiqué lors du débat que, compte tenu du contexte financier et des orientations retenues, il a été envisagé de ne pas appeler de cotisation au titre de l'exercice 2026 pour les EPCI contributeurs.

La séance est levée à 17 h 10

Pour extrait conforme,

Le Président,



Philippe HESSE



SCoT



Syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°2025-12

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à seize heures, le comité syndical du syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis sous la présidence de monsieur Philippe HESSE.

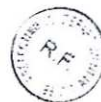
Etaient présents :

- Dominique DEVILLERS,
- Dominique CORDIER,
- Aymeric BOURLEAU suppléant de Gérard HEDIN,
- Philippe HESSE,
- Yves COFFINEAU suppléant de Lionel OLLIVIER,
- Fabienne CUVELLIER,
- Jean-Pierre ESTIENNE,
- Jean-Michel DUDA,
- Alain LEVASSEUR.

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 12 DEC. 2025

Pouvoir :

- Caroline CAYEUX donne pouvoir à Dominique DEVILLERS



Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

Monsieur Jean-Pierre ESTIENNE a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Rapporteur : Monsieur le Président

PRÉSENTATION DES ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L. 5211-36 du CGCT, prévoit un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen de celui-ci.

Il est précisé que ces dispositions s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Les membres du comité syndical ont pris acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026 et du débat qui s'est tenu conformément aux dispositions légales.

Il est notamment indiqué lors du débat que, compte tenu du contexte financier et des orientations retenues, il a été envisagé de ne pas appeler de cotisation au titre de l'exercice 2026 pour les EPCI contributeurs.

À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 12 DEC. 2025
Déposé
Pour extrait conforme

Le Président,



Philippe HESSE



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Séance du Comité syndical du 8 décembre 2025

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 12 DEC. 2025



SOMMAIRE

I - Cadre légal	2
II - Contexte	2
III – Situation du SCoT	3
A – Les dépenses de fonctionnement 2025	3
B – Les recettes de fonctionnement 2025	4
C – Les dépenses et recettes d'investissement 2025	4
D – Résultats provisoires 2025	5
IV - Montant prévisionnel pour 2026 des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement.....	5
A - Des recettes de fonctionnement 2026 constituées principalement des contributions financières des EPCI adhérents	5
B - Dépenses de fonctionnement 2026	6
C - Les dépenses d'investissement 2026	7
D - Les recettes d'investissement 2026	8
V - L'emprunt	8

I - Cadre légal

Conformément aux articles *L5211-36 et L2311-1 du CGCT*, le syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis, établissement public de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, doit organiser un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Le DOB doit permettre aux élus de disposer d'une information complète et suffisamment détaillée pour pouvoir débattre des orientations générales du budget.

Le DOB doit faire l'objet d'un rapport qui doit comporter les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.

Par délibération, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport.

Le présent rapport est soumis aux élus lors de la réunion du comité syndical du 8 décembre 2025.

II - Contexte

Le syndicat mixte du SCoT (schéma de cohérence territoriale) Beauvaisis – Clermontois a été créé par arrêté préfectoral du 18 février 2020.

Le 26 décembre 2023, un arrêté préfectoral autorise la Communauté de communes du Pays de Bray et la Communauté de communes de la Picardie Verte à adhérer au syndicat mixte du SCoT Beauvaisis – Clermontois.

Le syndicat prend donc une nouvelle dénomination, celle du syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis.

Il a pour objet l'élaboration, le suivi et la révision du SCoT du Grand Beauvaisis.

Le budget du syndicat mixte pourvoit aux dépenses de toutes natures imposées par l'exécution des missions qui constituent son objet, notamment les frais d'études et de mission.

Pour leur part, les recettes du syndicat mixte comprennent :

- Les contributions financières des EPCI adhérents au prorata de leur nombre d'habitants ;
- Les subventions qui pourraient être obtenues auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, des Régions ou des départements ;
- Les subventions et recettes diverses ;
- Les produits des dons et legs ;
- Le produit des emprunts éventuels.

Compte tenu du caractère récent de la structure, les principales perspectives des orientations budgétaires 2026 portent principalement sur le montant des recettes, des dépenses de fonctionnement et de l'autorisation de programme créé en investissement permettant de gérer l'élaboration du schéma de cohérence territoriale.

III – Situation du SCoT

A – Les dépenses de fonctionnement 2025

Le SCoT a réalisé des dépenses sur l'exercice 2025.

Le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	BP 2025	Réalisé prévisionnel au 31/12/2025	% réalisé
011 - Charges à caractère général	21 000	7 646,58	37 %
012 - Charges de personnel, frais assimilés	30 000	20 722	69 %
042 – Opération d'ordre transfert entre sections	550	505,76	92 %

Les dépenses réalisées au chapitre 011 sont liées principalement à la cotisation pour la Fédération nationale des SCoT, aux transcriptions des réunions SCoT et les frais de fonctionnement concernant la mise à disposition des services du PETR.

Les dépenses réalisées au chapitre 012 sont liées à la mise à disposition des services du PETR auprès du SCoT.

La dépense réalisée au chapitre 042 est liée à la dotation d'amortissement relative à la mise en place de l'amortissement du matériel informatique acheté en 2022. La durée d'amortissement est de 3 ans.

B – Les recettes de fonctionnement 2025

Le SCoT a émis 4 titres concernant les contributions 2025 auprès de la Communauté de commune du Clermontois, la Communauté d'agglomération du Beauvaisis, la Communauté de communes de Picardie Verte et de la Communauté de communes du Pays de Bray

Le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	BP 2025	Réalisé 2025
74 - Dotations et participations	133 989,80	133 989,80

Le montant des contributions effectuées auprès des différents EPCI sont les suivantes :

- Communauté de communes du Clermontois : 26 051,20 €
- Communauté d'agglomération du Beauvaisis : 72 233,70 €
- Communauté de communes de Picardie Verte : 22 893,50 €
- Communauté de communes du Pays de Bray : 12 811,40 €

C – Les dépenses et recettes d'investissement 2025

Le SCOT a réalisé plusieurs dépenses d'investissement sur l'exercice 2025. Les dépenses concernent l'élaboration du SCoT qui est géré en autorisation de programme et crédits de paiements (APCP).

Le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

APCP	BP 2025	Réalisé au 18/11/2025
Elaboration du SCoT	617 600,55	72 139,65

Deux recettes d'investissement ont été réalisées sur l'exercice 2025. Concernant la première recette, il s'agit de l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) pour un montant de 20 866,89€.

Concernant la deuxième recette, il s'agit d'une opération d'ordre concernant l'amortissement du matériel informatique (505,76 €).

Le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	BP 2025	Réalisé 2025
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	20 866,89	20 866,89
040 – Opération d'ordre transfert entre sections	550	505,76

D – Résultats provisoires 2025

Budget SCOT			
	Fonctionnement	Investissement	
Antérieurs reportés (CG 2024)	+ 566 977,64	- 20 866,89	
Reprise du résultat exceptionnelle (1)	+ 0,00	+ 0,00	
Part affectée à l'investissement (1068)	- 20 866,89	/	
Résultats 2025	+ 105 115,46	- 50 767,00	
<i>Sous-total</i>	+ 651 226,21	- 71 633,89	
Solde des RAR	+ 0,00	+ 0,00	
Total	+ 651 226,21	- 71 633,89	

Le résultat du SCOT concernant la section de fonctionnement pour l'exercice 2025 s'élève à 651 226,21 € qui résulte de l'antérieur reporté de 2024 d'un montant de 566 977,64 €, additionné des résultats 2025 d'un montant de 105 115,46 €, et déduction faite de la part affectée à l'investissement d'un montant de 20 866,89 €.

Il s'agit d'un résultat provisoire qui sera confirmé après l'obtention du compte de gestion de la Trésorerie.

Sera reporté à l'exercice 2026, un montant de 579 592,32 € en recette de fonctionnement au chapitre 002 déduction faite du financement du déficit d'investissement (71 633,89 €).

Le résultat du SCoT Grand Beauvaisis concernant la section d'investissement pour l'exercice 2025 se traduit par un déficit s'élevant à 71 633,89 € résultant de l'antérieur reporté de 2024 d'un montant de 20 866,89 €, et du déficit de résultat 2025 d'un montant de 50 767,00 €.

Sera reporté à l'exercice 2026, un montant de 71 633,89 € en dépense d'investissement au chapitre 001 ainsi qu'en recette d'investissement à l'article 1068.

IV - Montant prévisionnel pour 2026 des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement

A - Des recettes de fonctionnement 2026 constituées principalement des contributions financières des EPCI adhérents

❖ Dotations et participations 2026 -chapitre 74-

La contribution financière des EPCI adhérents est établie sur une base totale de 191 414 habitants répartie entre 103 191 habitants pour la communauté d'agglomération du Beauvaisis, 37 216 habitants pour la communauté de communes du Clermontois, 18 302 habitants pour la communauté de communes du Pays de Bray et 32 705 habitants pour la communauté de communes de la Picardie Verte. La population sera ajustée en fonction de la dernière mise à jour des données de l'INSEE.

Cette contribution comprend :

- 0.70 € par an et par habitant pour le financement du SCoT

Il en ressort au titre de l'année 2026 :

Intitulé des participations	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	Communauté de communes du Clermontois	Communauté de communes du Pays de Bray	Communauté de communes de la Picardie Verte
Financement SCoT	72 233,70 €	26 051,20 €	12 811,40 €	22 893,50 €

➤ Proposition 2026 = 133 989,80 €

❖ Résultat de fonctionnement reporté *-chapitre 002-*

Compte tenu des éléments présentés précédemment il sera inscrit au chapitre 002 la somme de 579 592,32 €.

Les recettes de fonctionnement totales prévues au budget 2026 pourraient s'élever à 713 582,12 €.

B - Dépenses de fonctionnement 2026

❖ Charges à caractère général *-chapitre 011-*

Au titre des frais de gestion, une somme de 21 000 € pourrait être inscrite pour les différentes charges à caractère général.

❖ Charges de personnel *-chapitre 012-*

Au titre des frais de personnels, une somme de 70 000 € pourrait être inscrite (25 000 € pour les frais de mise à disposition du PETR pour 2026 et 50 000 € pour la CAB et CCC pour les années 2025 et 2026).

❖ **Autres charges de gestion courante -chapitre 065-**

Il convient de prévoir 1 500 € au chapitre 65 afin de couvrir éventuellement les charges de gestion courante.

Les dépenses totales hors financement de la section d'investissement s'élèvent à 92 500 €.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il serait nécessaire d'effectuer un virement à la section d'investissement d'un montant de 621 082,12 € (713 582,12 € – 92 500 €).

C - Les dépenses d'investissement 2026

Les dépenses d'investissement concernent le financement de l'élaboration du SCoT, opération qui est gérée en autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP).

Il convient de mettre à jour cette APCP :

		AP (TTC)	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Initial	2025	800 000,00	0,00	0,00	0,00	22 209,77	617 600,55	98 230,21	43 317,00	18 642,47
Realisé							72 139,65			
Ajustement proposé au BP 2026	2026						-545 460,90	512 851,91	32 608,99	0,00
Crédit ouvert au BP 2026		800 000,00	0,00	0,00	0,00	22 209,77	72 139,65	611 082,12	75 925,99	18 642,47

En 2025, des dépenses relatives à cette opération ont été réalisées à hauteur de 72 139,65 €.

En 2026, il convient d'inscrire une dépense de 611 082,12 € afin de financer l'opération.

L'enveloppe totale de cette opération reste inchangée, soit 800 000 €.

Il convient d'inscrire 10 000 € au chapitre 21 pour l'achat d'immobilisations incorporelles.

Il convient d'inscrire 23 000 € au chapitre 041 pour les opérations patrimoniales en dépenses et en recettes (Modification sur compte comptable n'ayant aucune incidence sur le budget : passage du compte 202 au compte 2328).

Compte tenu des éléments présentés précédemment il sera inscrit au chapitre 001 la somme de 71 633,89 €.

D - Les recettes d'investissement 2026

A ce jour, il n'est pas prévu de recettes issues de subventions.

Il convient d'inscrire 23 000 € au chapitre 041 pour les opérations patrimoniales en dépenses et en recettes (Modification sur compte comptable n'ayant aucune incidence sur le budget : passage du compte 202 au compte 2328).

Les recettes proviendraient du virement de la section de fonctionnement (contributions budgétaires des EPCI adhérents) pour la somme de 621 082,12 €.

Compte tenu des éléments présentés précédemment il sera inscrit à l'article 1068 la somme de 71 633,89 € pour couvrir le déficit d'investissement 2025.

V - L'emprunt

Il n'est pas prévu de souscrire d'emprunt pour 2026.